

Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2025/19

JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 17 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 mars 2025

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Aymeric Faivre, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Scarcella, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Catherine Dussart.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Marc Giraud.

Pouvoirs : Véronique Ménéghin Caprio à Caroline Fiorucci, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Françoise Streit à Danielle Montagnon, Hélène Rossi à Freddy Riotton.

Votants : 35 Pour : 35

OBJET : SIGNATURE D'UN PACTE TERRITORIAL

Par délibération du 14 décembre 2022, la Communauté de Communes a approuvé l'adhésion du Trièves au Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat Départemental (SPPEH), devenue en 2024 Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH).

En 2025, l'Etat (via son opérateur l'Agence Nationale de l'Habitat-Anah) souhaite faire évoluer le cadre de contractualisation avec les collectivités par la création d'un Pacte Territorial. Ce pacte territorial s'organise autour de 3 volets :

- Dynamique territoriale
- Information, conseil et orientation des propriétaires
- Accompagnement (facultatif).

Par délibération du 16 décembre 2024, le Conseil Communautaire a acté l'intention d'engager la signature d'un pacte territorial.

Afin de réserver les crédits côté Etat, il est nécessaire de délibérer sur la maquette financière du pacte et sur sa durée. Le projet de convention est en cours d'élaboration, et sera soumis à un prochain conseil communautaire. Il actera la volonté de la CCT d'internaliser une partie des actions précédemment réalisées par des prestataires.

Il est proposé au Conseil communautaire d'engager le pacte territorial selon la maquette financière suivante, permettant un reste à charge pour la CCT équivalent aux actions précédentes pour la période 2025-2030 :

	Ingénierie interne (1 ETP)	Prestations
Volet 1 : Dynamique territorial	10 000,00 €	5 000,00 €
Volet 2 : volet relatif à l'information, au conseil et orientation	30 000,00 €	15 000,00 €

Ces actions seront financées à 50% par l'Anah dans le cadre du pacte territorial.

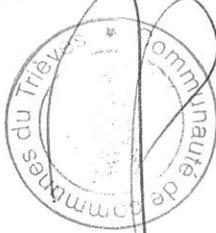
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à engager le pacte territorial selon les modalités définies ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 17 mars 2025

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/03/25 et de sa publication le 24/03/25